

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-469

présenté par

M. Castellani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, M. Acquaviva, M. Clément,  
M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert,  
M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel et M. Simian

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	1 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	1 000 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>1 000 000</i>
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de **soutenir davantage le personnel de l'administration pénitentiaire, victime d'agressions violentes et confronté à des conditions de travail particulièrement difficiles.**

Devant l'état de surpeuplement des prisons et considérant l'ancienneté du parc, il importe d'engager les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions carcérales en modernisant le parc grâce à une rallonge financière. Il est également nécessaire d'accompagner davantage le personnel pénitentiaire en leur permettant d'accéder à des formations relatives à la sécurité et l'appréhension de ces problématiques.

Le retard de la France, en la matière, est ancien. Il convient d'engager une politique volontariste dans l'accompagnement du personnel carcéral et l'amélioration des conditions de détention.

Dès lors, cet amendement permet:

- d'une part, d'augmenter d' 1M en AE et CP (dont 500 000 euros titre 2) l'action 04 *Soutien et formation* du programme 107 *Administration pénitentiaire* de la mission *Justice* ;
- d'autre part, afin de respecter les règles de recevabilité financière, il procède à une baisse d'un même montant d'1M en AE et CP (T2) sur l'action 04 *Gestion de l'administration centrale* du programme 310 *Conduite et pilotage de la politique de la justice* de la même mission.